

ARRETE:

Arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

OBJECTIFS:

- La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
- La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC et la matrice GDE.
- La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

- Pour la catégorie A1 :
 - Être âgé de 16 ans minimum pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation A1.
 - Être âgé de 16 ans minimum pour passer l'E.T.M (Épreuve Théorique Moto du code de la route).
 - Être âgé de 16 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A1.
 - Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Pour la catégorie A2 :
 - Être âgé de 18 ans minimum pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation A2.
 - Être âgé de 18 ans minimum pour passer l'E.T.M (Épreuve Théorique Moto du code de la route).
 - Être âgé de 18 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie A2.
 - Être titulaire de L'ASSR 2 ou du l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.

LES INTERVENANTS:

- Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité.
- Un secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
- Mr BERTRET Damien enseignant de la catégorie A.
- Mme Boyer Edith et Cartron Céline gérantes de l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION :

- Une première partie de formation initiale de type théorique (code).
- Une deuxième phase de formation initiale de type pratique hors circulation de 8H minimum.
- Une troisième phase de formation initiale de type pratique en circulation de 12H minimum.
- Exception : la durée de la formation peut-être de 15H (5H hors circulation et 10h en circulation) si l'on possède déjà le permis A1.

La durée sera aussi déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat.

EVALUATION DE DEPART:

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

PROGRAMME:

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des cours de code à distance (prépa code).
- Le programme détaillé ci-dessous portant sur les 4 compétences du programme REMC.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- Moyens techniques partie théorique :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code et du programme de formation A2 en vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Motos (Véhicule de Marque Yamaha, modèle MT07 dont une rabaissée) assurées, entretenues et mises à disposition.

- Piste moto privée avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
- Mise à disposition du matériel de liaison (radio de marque Motorola) pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Les équipements (non fournis par l'établissement) :

- Obligatoires :
 - Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante)
 - Gants à la taille (norme CE).
 - Pantalon résistant aux abrasions (jean accepté).
 - Blouson résistant aux chocs et aux abrasions.
 - Chaussures montantes.

EFFECTIFS EN CONDUITE:

3 élèves maximum en conduite pour la partie circulation.

HORAIRE ET JOUR:

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION:

Le début et la fin de la formation se feront sur une des pistes motos mais peuvent être faite à l'établissement.

DIPLOME VISE:

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2.

EXAMEN:

- L'épreuve de l'examen théorique moto (ETM).
- Examen pratique hors circulation.
- Examen pratique en circulation.



Ecole de conduite Les Mélu'zines

Gérante et responsable pédagogique Mme BOYER Edith

3 rue Pierre Moyon 86600 Lusignan

Siret : 88819240800019

Agrément : E2008600070

www.lesmeluzines.com

05.17.84.48.15

lesmeluzines@hotmail.com

14 Route de Lusignan 86370 VIVONNE

Siret : 88819240800027

Agrément : E2108600070

Catégorie A1 :

Véhicule à deux roues.

- d'une puissance maximale de 11 kW.
- d'une cylindrée comprise entre 115 et 125 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,1 kW/kg pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,08 kW/kg pour un moteur électrique.
- pouvant atteindre la vitesse de 90 km/h ;
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Catégorie A2 :

Véhicule à deux roues :

- d'une puissance minimale de 20 kW et d'une puissance maximale de 35 kW.
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kW/kg et qui n'est pas dérivé d'un véhicule développant plus du double de sa puissance pour un moteur à combustion interne.
- d'une cylindrée minimale de 395 cm³ pour un moteur à combustion interne.
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15 kW/kg pour un moteur électrique.
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine et descendre de la machine en sécurité.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les indices du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passage).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

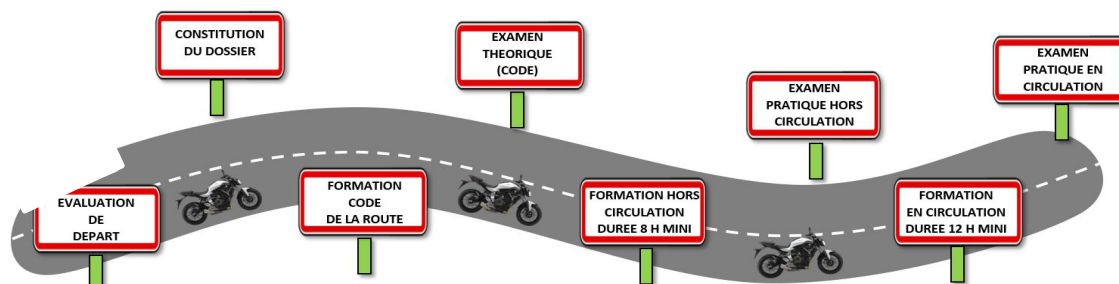
Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.



Ecole de conduite Les Mélu'zines

www.lesmeluzines.com

lesmeluzines@hotmail.com

Gérante et responsable pédagogique Mme BOYER Edith

3 rue Pierre Moyon 86600 Lusignan

05.17.84.48.15

14 Route de Lusignan 86370 VIVONNE

Siret : 88819240800019

Agrément : E2008600070

Siret : 88819240800027

Agrément : E2108600070